

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MATAWINIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **5 décembre 2023 à 20h00** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Guy Boucher, Marianne Dessureault, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Norman St-Amour.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Mickaël Tuilier est également présent.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
- 3.1 Aucun
- 4. Finances
- 4.1 Aucun

5. Administration générale

- 5.1 Avis de motion du Règlement 23-1182 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception
- 5.2 Adoption du projet de Règlement 23-1182 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception
- 5.3 Appui au Centre de services scolaire des Laurentides dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour la construction d'un gymnase

6. Urbanisme et Environnement

- 6.1 Aucun
- 7. Loisirs, Culture et Vie communautaire
- 7.1 Aucun
- 8. Travaux publics et Parcs
- 8.1 Aucun
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile
- 9.1 Aucun
- 10. Divers
- 10.1 Aucun
- 11. Période d'information
- 11.1 Aucun
- 12. Période de questions
- 13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

23-1205-481

Il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

5. Administration générale

5.1 Avis de motion du Règlement 23-1182 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception

Avis de motion est donné par Lyne Lavoie à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement 23-1182 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception sera présenté.

5.2 Adoption du projet de Règlement 23-1182 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception

23-1205-482

La conseillère Lyne Lavoie demande dispense de lecture lors du dépôt de cette résolution. Le maire s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.

Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de Règlement numéro 23-1182 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception soit et est adopté comme déposé.



5.3 Appui au Centre de services scolaire des Laurentides dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour la construction d'un gymnase

23-1205-483

Attendu que la Municipalité souhaite réaliser la construction d'un gymnase en collaboration avec le centre de service scolaire des Laurentides pour répondre à leurs besoins respectifs;

Attendu que la part d'investissement de la Municipalité servira à offrir une infrastructure sportive intérieure à l'ensemble de sa population en dehors des heures de classe;

Attendu que le Centre de service scolaire des Laurentides sera propriétaire de l'infrastructure visée par les travaux, il est donc de sa responsabilité de déposer la demande

Attendu que la municipalité propose son appui à la demande afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- d'appuyer le Centre de services scolaire des Laurentides pour le projet de construction d'un gymnase double afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- d'autoriser le directeur général et le maire à conclure pour et au nom de la Municipalité entente de service avec le Centre de service scolaire des Laurentides pour le projet de construction d'un gymnase double afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

12. Période de questions

1. Mme Lucie Desrochers: Pose des questions afin de pouvoir comparer les budgets 2023 et 2024 par Services. Pose des questions en lien avec les budgets des services des loisirs et de connexion Matawinie et du budget environnement. Souhaite connaître quelles ont été les coupes budgétaires.

Réponse 1 : On avait avisé l'an dernier que du « ménage » serait fait dans les postes budgétaires afin de restructurer la charte comptable pour mieux se comparer, contrôler et suivre le budget. Oui, il y a eu des modifications, mais éventuellement la charte comptable ne bougera plus. Les grandes catégories des chartes comptables sont établies par le gouvernement et il n'existe pas de catégorie parcs et bâtiments. C'est difficile de les séparer de la charte comptable des loisirs, car ils sont classés dans a même catégorie gouvernementale. Ce n'est pas infaisable, mais extrêmement difficile. Oui, une recherche est faite pour les commandites et on l'a vu avec les festivités du 150e anniversaire. Il y en a déjà eu.

Réponse 2 : Connexion Matawinie est un projet majeur de la MRC. Lorsqu'on a fait un appel aux plus grands fournisseurs, personne n'a souhaité participer. Avec la MRC on a amené la fibre en région, on a des ententes de distribution avec des redevances et plus les gens s'abonnent, plus la taxe va diminuer.



Réponse 3 : Pour l'environnement, il y a une trentaine de postes budgétaires qui y sont attribués. La municipalité de Saint-Donat a été invitée à faire un webinaire sur tout ce qui est fait à Saint-Donat en matière environnementale.

Réponse 4 : Les directeurs seront rencontrés demain afin d'être informés des coupures. Le conseil se garde une réserve pour l'instant à ce sujet. Les coupures seront annoncées au fur et à mesure.

2. M. André Charlebois: De combien est le taux foncier résidentiel ? Pour la fibre, la taxe sur le compte de taxes est l'année prochaine? Que voulez-vous dire par vous abonner?

Réponse : C'est le même que l'année dernière, le taux est de .4885. Pour avoir le service de Cooptel, vous devez appeler la compagnie et choisir le forfait souhaité. Pour vos questions en lien avec vos accès, il serait mieux d'appeler la compagnie qui pourra mieux vous orienter.

3. Mme Madeleine: Émets son opinion quant aux nombres d'inspecteurs municipaux insuffisants pour faire respecter les règlements municipaux et de zonages.

Réponse : Au nombre de constats et d'avis que l'on a, des inspections sont faites par nos employés. On a vécu de mauvaises aventures et on a modifié les règlements et rehaussé le travail avec nos inspecteurs. La procédure a été modifiée et on n'a pas la prétention d'être parfait. Il y a eu des erreurs, des erreurs de projet, on s'est rattrapé et avec les changements qu'on a faits avec nos règlements d'environnement, la Municipalité est l'une des municipalités les plus sévères. On a des réseaux de surveillance de nos lacs, ça fait 15 ans qu'on analyse la qualité d'eau de nos lacs.

4. Mme Saskia Ouakine: En 2018, la dette à long terme était de 23 millions, en 2022, elle est à 45 millions. Donc, au-delà de l'augmentation des taux d'intérêt, ceci à une incidence sur le coup d'emprunt qui sont passés de 650 000 en 2018 à 1,2 million en 2022. Quelle sera l'incidence sur le plan d'immobilisation sur ces chiffres? Quelle sera la valeur de la dette à long terme?

Réponse : On pourra vous répondre par courriel si vous nous adressez la question par courriel, mais assurément que la dette va baisser de 2 millions par année et pour ce qui est de l'impact sur le plan d'immobilisation, effectivement on a baissé nos investissements donc nos remboursements en capital et intérêt devraient baisser.

13. Fermeture de la séance

23-1205-484

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 20h51.

Joé Deslauriers Mickaël Tuilier Maire Directeur général et greffier-trésorier